



**MAIRIE DE LAIZ**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 avril 2017**

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 12 Présents : 11 Votants : 11 Excusé(s) : 1</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 13 avril et à 19h00, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué le 6 avril 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves ZANCANARO, Maire</p> <p><b>Etaient présents :</b> M. ZANCANARO, Mme SIRI Sylvie, Mme GUYOT Annie, M. BOUCHOUX Gilbert, M. SCHAUVING Sébastien, M. BODIN Jean-Claude, M. BLOUZARD Robert, Mme MARECHAL Annie, Mme GAULIN-POIZAT Isabelle, M. DESPLANCHES Fabrice, Mme BERNOLLIN Catherine</p> <p><b>Etaient excusé(s) :</b> Mme GAUDEMER Nelly</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> M. BOUCHOUX Gilbert</p>
--	--

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 13 avril 2017**

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 mars 2017

**DELIBERATIONS**

**N° 17-15 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2017, élaboré avec les services.

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 adoptés dans la présente séance du conseil municipal

Vu la délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2016

Vu le programme d'investissements 2017 approuvé en début de séance,

Vu les recettes attendues, notamment les subventions qui seront attribuées.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le budget présenté tel qu'il est synthétisé dans les tableaux ci-dessous.

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
Compte	Objet	Proposition	Compte	Objet	Proposition
011	Charges à caractère générale	207 710.00	013	Atténuations de charges	5 000.00
012	Charges de personnel	310 000.00	70	Produits de services	84 900.00
65	Autres charges gestion courante	110 491.00	72	Travaux régie	15 000.00
66	Charges financières	10 948.47	77	Produits exceptionnelles	1 000.00
014	Atténuations de produits	6 000.00	73	Impôts et taxes	436 728.00
67	Charges exceptionnelles	500.00	74	Dotations et participations	189 355.00
68	Dotation aux amortissements	49 449.01	75	Autres produits de la gestion courante	12 500.00
022	Dépenses imprévues	25 000.00	002	Résultat reporté	139 932.58
023	Virement à la sect° d'investissement	164 317.10			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>884 415.58 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>884 415.58 €</b>

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 13 AVRIL 2017**

--	--	--	--	--	--

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
Compte	Objet	Proposition	Compte	Objet	Proposition
16	Remboursement d'emprunts	65 314.04	10	Dotations fonds divers et réserves	114 873.00
23	Total des opérations d'équipement	567 027.07	13	Subventions d'investissement	258 217.00
001	Solde d'exécution négatif reporté	98 639.84	28	Amortissements des immobilisations	49 449.01
			1068	Excédent de fonctionnement	130 924.84
			021	Virement à la section de fonctionnement	164 317.10
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	730 980.95 €		<b>TOTAL RECETTES</b>	730 980.95 €

POUR : 11 + 1 vote par procuration  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal,

**ADOpte** à la majorité des membres présents le budget primitif 2017 arrêté ci-dessus, soit **884 415.58** Euros en dépenses et en recettes de fonctionnement et 730 980.95 Euros en dépenses et en recettes d'investissement.  
**AUTORISE** le Maire à signer ce budget et les délibérations correspondantes.

**N° 17-16 - BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2017, élaboré avec les services.

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 adoptés dans la présente séance du conseil municipal  
 Vu la délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2016  
 Vu le programme d'investissements 2017 approuvé en début de séance,  
 Vu les recettes attendues, notamment les subventions qui seront attribuées  
 Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le budget présenté tel qu'il est synthétisé dans les tableaux ci-dessous.

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
Compte	Objet	Proposition	Compte	Objet	Proposition
011	Charges à caractère générale	10 000.00	70	Produits de services	92 500.00
012	Charges de personnel	65 000.00	042	Opérations d'ordre entre section	6 716.00
65	Autres charges gestion courante	51 690.32	022	Résultats reportés	56 155.53
022	Dépenses imprévues	5 608.21			
042	Opérations d'ordre entre section	23 073.00			

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 13 AVRIL 2017**

<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>155 371.53</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>155 371.53</b>
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>			<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>				
<b>Compte</b>	<b>Objet</b>	<b>Proposition</b>	<b>Compte</b>	<b>Objet</b>	<b>Proposition</b>		
23	Immobilisations en cours	38 857.00	13	Subvention d'investissement	20 000.00		
40	Opérations d'ordre entre section	6 716.00	106	Dotations fonds divers réserves	2 856.37		
001	Solde d'exécution négatif reporté	356.37	40	Opérations d'ordre entre section	23 073.00		
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>45 929.37</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>45 929.37</b>		

POUR : 11 + 1 vote par procuration  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal,

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2017 arrêté ci-dessus, soit 155 371.53 Euros en dépenses et en recettes de fonctionnement et 45 929.37 Euros en dépenses et en recettes d'investissement.

**AUTORISE** le Maire à signer ce budget et les délibérations correspondantes.

**N° 17-17 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT PUBLIC**

Après avoir entendu l'exposé du Compte administratif 2016, et du Compte de Gestion 2016, relatif au budget assainissement public,  
 Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2016:  
 Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé au 31.12. 2016 (journée complémentaire)

Affectation du Résultat de Fonctionnement		59 011.90
Financement des Investissements	2 856.37	
Report en Fonctionnement		56 155.53

Repris au Budget suivant	En Euros Dépenses	
<b>Investissement</b>		
Résult. Investissement repris compte 001	- 356.37	0.00
Restes à réaliser	2 500.00	0.00
Excédents de foncion. capitalisés cpte 1068		2 856.37

<b>Fonctionnement</b>		
-----------------------	--	--

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 13 AVRIL 2017**

Résultat fonctionnement repris compte 002	0.00 €	56 155.53
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver le Compte administratif 2016

D'approuver le Compte de Gestion 2016

Constate le résultat d'investissement au compte 001 de - 356.37 €

D'affecter ce résultat de fonctionnement :

Constate le résultat de fonctionnement au compte 002 de 56 155.53 €

Constate un excédent de fonctionnement au compte 1068 de 2 856.37 €

**N° 17-18 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 DE LA COMMUNE DE LAIZ**

Après avoir entendu l'exposé du Compte administratif 2016, et du Compte de Gestion 2016,

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2016 :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé au 31.12. 2016 (+ journée complémentaire)

Affectation du Résultat de Fonctionnement		270 857.42
Financement des Investissements	130 924.84	
Report en Fonctionnement		139 932.58

Repris au Budget suivant	En Euros Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>		
Résult. Investissement repris compte 001	98 639.84	0.00
Restes à réaliser	32 285.00	0.00
Excédents de fonction. capitalisés cpte 1068		130 924.84

<b>Fonctionnement</b>		
Résultat fonctionnement repris compte 002	0.00	139 932.58
Restes à réaliser	0.00	

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver le Compte administratif 2016

D'approuver le Compte de Gestion 2016

D'affecter ce résultat de fonctionnement :

au compte 002 - excédent de fonctionnement pour 139 932.58 €

au compte 001 - déficit d'investissement pour 98 639.84 €

au compte 1068 - Autres réserves pour 130 924.84 €

**N° 17-19 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE DE LAIZ**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves ZANCANARO, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Monsieur Yves ZANCANARO, Maire de Laiz, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes exercice N	349 412.36	704 663.93	1 054 076.29

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 13 AVRIL 2017**

Dépenses exercice N	338 842.63	602 096.04	940 938.67
Résultat de l'exercice (1-2)	10 569.73	102 567.89	113 137.62
Résultat antérieur	- 109 209.57	168 289.53	59 079.96
Solde d'exécution (I + II)	- 98 639.84	270 857.42	172 217.58
Restes à réaliser Recettes N	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser Dépenses N	32 285.00	0.00	32 285.00
Solde des restes à réaliser (3 + 4)	- 32 285.00	0.00	- 32 285.00
Résultat d'ensemble (A + B)	- 130 924.84	270 857.42	139 932.58

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan

d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROUVE le compte administratif 2016.

Ont signé au registre des délibérations :

**N° 17-20 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ASSAINISSEMENT PUBLIC**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves ZANCANARO, délibérant sur le compte administratif 2016 Assainissement public dressé par Monsieur Yves ZANCANARO, Maire de Laiz, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	To- tal
Recettes exercice N	22 382.65	76 552.03	98 934.69
Dépenses exercice N	41 282.50	40 158.02	81 440.52
Résultat de l'exercice (1-2)	- 18 899.85	36 394.01	17 494.16
Résultat antérieur	18 543.48	22 617.89	41 161.37
<b>Solde d'exécution (I + II)</b>	<b>- 356.37</b>	<b>59 011.90</b>	<b>58 655.53</b>
Restes à réaliser Recettes N	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser Dépenses N	2 500.00	0.00	2 500.00
<b>Solde des restes à réaliser (3 + 4)</b>	<b>- 2 500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>- 2 500.00</b>
<b>Résultat d'ensemble (A + B)</b>	<b>- 2 856.37</b>	<b>59 011.90</b>	<b>56 155.53</b>

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROUVE le compte administratif 2016 Assainissement public.

**N° 17-21 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2016**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves ZANCANARO, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part concernant la Commune de Laiz.

**N° 17-22 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2016 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT PUBLIC**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves ZANCANARO, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 concernant **le budget annexe assainissement (M49)**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part concernant le budget annexe du service assainissement.

**N° 17-23 - SUBVENTIONS VERSEES EN 2017**

Il est proposé d'attribuer pour un montant total de 10 000.00 € les subventions suivantes :

- Ecole de Thoissey - 442.21 €
- MFR Montluel - 35.00 €
- CECOF Ambérieu en Bugey - 35.00 €
- CFA BTP Ain - 70.00 €
- Bibliothèque de LAIZ - 2 090.00 €
- Club des anciens - 190.00 €
- Chambre des métiers et de l'artisanat - 35.00 €
- Comité d'œuvre Sociale 60.00 €
- Pompiers de LAIZ 457.00 €
- Sou des Ecoles - 400.00 €
- Coopérative scolaire - 4 000.00 €
- Comité de fleurissement - 1 500.00 €
- Provision pour catastrophe - 685.79 €

VU le code des communes

VU le budget primitif 2017 approuvé le 13/04/2017

VU le rapport présenté par le Maire

Considérant les demandes de subventions faites par les associations et leur intérêt pour la vie et le dynamisme local,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'accorder une subvention aux organismes cités ci-dessus

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de l'exercice 2017

**N° 17-25 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2017**

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1656 B sexies,

**Considérant** que suite à la fusion de la Communauté de Communes des Bords de Veyle et la Communauté de Communes du Canton de Pont de Veyle, le régime fiscal appliqué est celui de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ;

**Considérant** qu'avec cette modification de régime fiscal, les taux de fiscalité se trouvent impactés ;

**Considérant** que la Conférence des maires du 17 mars dernier a validé l'application du principe de neutralisation fiscale et financière tel que présenté par le cabinet d'étude KPMG afin que la fusion des communautés de communes du canton de Pont-de-Veyle et des Bords de Veyle n'ait pas d'impact sur les contributions fiscales des ménages ;

**Considérant** que le conseil municipal est également favorable à l'application de ce principe de neutralisation fiscale et financière ;

**Considérant** que les taux de fiscalité proposés ci-dessous tiennent compte du mécanisme de neutralisation fiscale qui permet de compenser la diminution du produit fiscal communal via l'attribution de compensation :

<b>tion fiscale</b>	
Taxe d'habitation	10.76
Taxe foncière bâti	16.51
Taxe foncière non bâti	39.33

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** le principe de la neutralisation fiscale permettant de compenser la diminution du produit fiscal communal via l'attribution de compensation

**DÉCIDE**, dans le cadre du mécanisme de neutralisation fiscale adopté à l'échelle communautaire, de fixer les taux de fiscalité suivants pour l'année 2017 :

<b>Taux résultant de la fusion et la neutralisation fiscale</b>	<b>Taux 2017</b>
Taxe d'habitation	10.76
Taxe foncière bâti	16.51
Taxe foncière non bâti	39.33

**AUTORISE** le Maire à signer la présente délibération et tous les documents nécessaires à son exécution

**N°17-26 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT PUBLIC A COMPTER DU 1<sup>er</sup> avril 2017**

Le maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de délibérer au sujet du tarif de la redevance d'assainissement public à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Il sollicite l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, oui l'exposé du maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 de maintenir la tarification suivante :

Institution d'une prime fixe de 15 € HT par an, par branchement, pour tout particulier ou industriel raccordé au réseau public d'assainissement.

1.00 € le m3 d'eau consommé d'après le relevé des compteurs effectué par la SDEI pour l'ensemble des personnes desservies par le réseau d'assainissement public (particuliers et industriels).

Institution d'un forfait puits de 35m3 / personne pour les particuliers et industriels raccordés au réseau public d'assainissement mais utilisant l'eau provenant d'un puits.

SIGNALE que la commune n'est pas assujettie à la TVA.

DEMANDE à Monsieur le Préfet de bien vouloir approuver la présente délibération.

DEMANDE à Monsieur le Préfet de bien vouloir approuver la présente délibération.

**N°17-27 - Attribution de marché. Réfection du chauffage et création d'un faux plafond.  
Salle polyvalente de LAIZ**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'un projet de réfection du chauffage et création d'un faux plafond de la salle des fêtes, une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée (article 28) -

Après analyse des offres, Monsieur le Maire demande l'approbation des membres du Conseil Municipal du choix de la commission pour la proposition la plus avantageuse.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
CONFIRME le choix de la commission pour la proposition la plus avantageuse



- **DECIDE** d'attribuer les lots ci-après aux Entreprises suivantes :

Lot N°1- Electricité chauffage - ARELEC pour un montant de 70 543.34 € TTC

Lot N°2- Faux plafond - LAFFAY pour un montant de 84 217.20 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tous documents afférents à ce dossier ;

Fin de séance de 23H00